

STOP DISCRI

DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Le dispositif académique de recueil des signalements a pour objet de **protéger, d'accompagner, de soutenir** les personnels de l'académie de Limoges qui pensent être **victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes** et de les orienter vers les services compétents. Il garantit que les signalements recueillis sont instruits dans un **cadre confidentiel et neutre** par des professionnels de l'écoute formés aux problématiques liées aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Etape 1

Réception du signalement

Si un personnel est **victime ou témoin** d'une situation de discrimination, de harcèlement ou de violence sexuelle ou sexiste, il/elle contacte le dispositif de signalement :

- Par téléphone :
05 87 50 46 29
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Par courriel :
stopdiscri@ac-limoges.fr



Etape 2

Entretien confidentiel

La cellule Stopdiscri du département concerné prend contact avec l'auteur ou l'autrice du signalement.

Cet entretien permet :

- De recueillir des informations factuelles et précises ;
- D'orienter au besoin la victime vers les dispositifs d'accompagnement
- D'expliquer la procédure ;

L'entretien donne lieu à un **compte-rendu anonyme** visé par la victime.

Etape 3

Analyse de la situation

Sur la base d'un **rapport comportant le compte-rendu signé et toutes pièces complémentaires**, la commission d'instruction détermine si la situation relève du **périmètre du dispositif**.



Etape 4

Traitement du signalement

L'**autorité académique**, en s'appuyant sur les services compétents prend **toute mesure appropriée pour faire cesser les faits** et ouvre, le cas échéant, **une procédure disciplinaire** envers l'auteur ou l'autrice des faits.

